



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 42902

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le vif mécontentement que provoquent les nouveaux projets de suppressions de postes et de fermetures de classes dans le département du Nord pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2000. C'est toute la communauté scolaire qui exprime sa colère à l'annonce de ces nouveaux coups portés aux conditions d'enseignement dans une académie qui accuse déjà un déficit de postes d'enseignants tout en cumulant de nombreux handicaps en matière scolaire. Il faut sortir de la logique purement comptable liée à la baisse démographique. Au contraire, les postes libérés doivent être redéployés sur l'académie, de manière à renforcer les zones et les secteurs en difficulté. De même, la lutte contre l'échec scolaire pour une école de la réussite passe par un renforcement sensible des moyens en personnels. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour geler les mesures de suppressions de postes envisagées et mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour un enseignement de qualité dans le département du Nord.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, la préparation de la rentrée 2000 se déroule dans le contexte d'une décroissance démographique continue qui se conjugue avec une augmentation des moyens d'enseignement. Cette situation devrait permettre une amélioration des taux d'encadrement. La répartition des moyens entre les académies est établie à partir de critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la situation des départements qui composent chaque académie. La démographie scolaire, la structure du réseau des écoles, le potentiel de remplacement, les spécificités locales, mais aussi, la ruralité, les difficultés sociales ou d'environnement, figurent parmi les éléments d'analyse retenus. En application du principe d'équité, il est inévitable de diminuer la dotation des académies qui enregistrent une baisse démographique significative tout en disposant d'un contingent d'emplois d'un niveau satisfaisant. Toutefois, pour tenir compte des spécificités locales, la contribution de l'académie de Lille à l'effort de solidarité entre les académies a été limitée et se traduit par un retrait de 160 emplois d'enseignants du premier degré qui ne devrait pas affecter les conditions d'enseignement dans les écoles de cette académie. Ce retrait est limité au regard de la chute prévisionnelle des effectifs dans l'académie de Lille qui s'élève à - 4 758 élèves. Il permettra donc de poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement global (nombre d'emplois pour cent élèves) de l'académie qui est, au demeurant, en progression constante depuis plusieurs années et qui passerait de 5,28 à la rentrée 1999 à 5,31 à la rentrée 2000. Les recteurs d'académie qui ont reçu délégation du pouvoir en application de la déconcentration administrative, définissent, à partir des orientations nationales, la politique pédagogique de l'académie et les conditions dans lesquelles ils entendent la mettre en oeuvre en fonction des besoins des élèves, notamment pour ceux qui présentent les plus grandes difficultés dans les zones d'éducation prioritaires et les réseaux d'éducation prioritaires. Ils ont, par conséquent, la responsabilité de la répartition interdépartementale des dotations académiques. Dans ce cadre, il a été décidé de retirer 110 postes dans le département du Nord, ce qui, compte tenu des prévisions démographiques, se traduira par une nouvelle progression du taux d'encadrement global (nombre d'emplois pour cent élèves) de 5,26 en 1999 à 5,29 prévu en 2000. Ainsi, s'agissant de la préparation de la rentrée scolaire prochaine dans le

département du Nord, il convient de saisir les autorités académiques qui définissent les dotations des départements et sont, par conséquent, les mieux à même d'explicitier leur démarche.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42902

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1392

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4159